

## PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) BULLETIN DE SOUSCRIPTION

### Encadré

1. Le contrat Patrimoine Vie Plus n° 3201 est **un contrat d'assurance-vie individuel**.

2. Garanties offertes par le contrat Patrimoine Vie Plus :

- en cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère (point 8<sup>(1)</sup>),
- en cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital (point 2.e<sup>(1)</sup>).

Pour le contrat Patrimoine Vie Plus dont une part des droits est exprimée en unités de compte, l'information sur les garanties offertes distingue les droits exprimés en unités de compte et ceux qui ne le sont pas :

- a) pour les droits exprimés en euros, le contrat ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais (point 3<sup>(1)</sup>),  
b) **pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers** (point 3<sup>(1)</sup>).

3. Pour les droits exprimés en euros, il n'existe pas de participation aux bénéfices contractuelle. Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont précisées au point 3<sup>(1)</sup>.

4. Le contrat Patrimoine Vie Plus comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 30 jours. Les modalités de rachat sont indiquées au point 7<sup>(1)</sup>. Les tableaux des valeurs de rachat minimales sur huit ans sont précisés au point 3<sup>(1)</sup>.

5. Les frais prélevés par l'entreprise sont les suivants :

- "Frais à l'entrée et sur versements" :
  - › 4,50 % lors de la souscription et lors du versement des primes.
- "Frais en cours de vie du contrat"
  - › Frais annuels de gestion sur le compartiment en gestion libre sans option d'arbitrages programmés :
    - 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros,
    - 1,08 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
  - › Frais annuels de gestion sur le compartiment en gestion libre avec option d'arbitrages programmés :
    - 1,00 % sur la part des droits exprimés en euros,
    - 1,20 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
  - › Frais annuels de gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage :
    - 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros,
    - 1,88 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
  - › Les frais annuels de gestion sont augmentés de 0,14 % en cas de sélection de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.
- "Frais de sortie"
  - › 3 % sur quittances d'arrérages.
  - › Option pour la remise de titres en cas de rachat total ou de décès : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.
- "Autres frais"
  - › Frais prélevés en cas d'arbitrage au sein du compartiment en gestion libre ou entre compartiments : 0,80 % des montants arbitrés, avec un minimum forfaitaire de 40 €.
  - › Frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs.
  - › Cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge.

Les frais pouvant être supportés par les unités de compte sont précisés dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou les notes détaillées.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi.

Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

7. Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaires dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation du bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou acte authentique comme indiqué au point 10<sup>(1)</sup>.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la proposition d'assurance. Il est important que le souscripteur lise intégralement la proposition d'assurance, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

(1) Tous les points renvoient à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles.

## PROCEDURE DE SOUSCRIPTION

---

**Afin de souscrire, nous vous remercions de bien vouloir réunir les éléments suivants :**

- La fiche de « Présentation de Placement-direct.fr et votre profil financier » complétée et signée
- Votre bulletin de souscription complété et signé
- La demande de mandat de prélèvements SEPA (en cas de mise en place de versements programmés)
- Le mandat d'arbitrage si vous optez pour la gestion sous mandat
- La photocopie de **deux pièces d'identité** en cours de validité (carte d'identité recto/verso, accompagnée de la copie de votre permis de conduire ou de votre passeport).
- Un **justificatif de domicile** de moins de trois mois à **votre nom** (quittance, EDF, facture de téléphone hors téléphonie mobile, ...)
- Le chèque **au nom du souscripteur** et à l'ordre exclusif de Suravenir
- Un RIB au nom du souscripteur (en cas de mise en place de versements programmés)

***Nota : Pour les co-souscriptions, les souscriptions pour enfants mineurs, merci de prendre contact avec l'un de nos conseillers.***

Adressez l'ensemble des documents à **Placement-direct.fr – 20 Rue Bernadotte – 64000 PAU**

Nous contacter

Par téléphone : **01 53 32 73 32**  
Par mail : **contact@placement-direct.fr**

## Présentation de Placement-direct.fr

(Document à joindre à toute souscription)

**Ce document conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à la loi N°2005-1564 du 15 décembre 2005 tient lieu de document d'entrée en relation.**

**Placement-direct.fr est le nom commercial de Placement Direct, SAS de Courtage en Assurances**, au capital de 88420 euros, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° 422 833 434. Son siège social est situé au 105 rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS PERRET.

**Placement-direct.fr** bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès d'AMLIN FRANCE, (contrat n° 2006PCA021), couvrant les activités de courtages d'assurances.

**Courtier en assurance** : **Placement-direct.fr** est inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) sous le n°07 004 910. Placement-direct.fr est positionné en tant que courtier en assurance en catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : Swiss Life, Generali Vie, Cardif, Skandia Life, Oradéa Vie, Aviva, Suravenir.

**Rémunération** : Pour tout acte d'intermédiation, **Placement-direct.fr** est directement rémunéré par les sociétés de gestion ou les compagnies d'assurances par une rétrocession d'une partie des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société gestionnaire du produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion au titre du contrat et/ou des SICAV/FCP.

**Lien capitalistique ou commercial** significatif avec un établissement promoteur de produits : Swiss Life.

**Les services que nous vous apportons** : Nous sélectionnons pour vous des contrats d'assurance vie que nous estimons être parmi les meilleurs de leur catégorie.

Nous vous fournissons sur notre site internet des documentations et outils de nature à vous accompagner lors du choix de votre contrat (tableaux comparatifs, questionnaires). Si vous avez des doutes ou souhaitez un éclairage particulier sur un ou des points nécessitant une expertise, nous vous fournissons un accompagnement personnalisé par téléphone et/ou email.

Au préalable de la souscription de votre contrat, nous vous demandons de répondre à certaines questions concernant votre situation, vos objectifs, votre expérience des produits financiers et votre aversion au risque. Grâce à ces éléments, nous vous indiquons si le contrat que vous avez retenu répond à vos besoins, et nous vous préconisons une allocation financière de nature à satisfaire à vos exigences. Là encore, nous sommes disponibles par email ou téléphone afin de vous fournir un accompagnement personnalisé.

Durant la vie de votre contrat, nous vous accompagnons, sur votre demande, afin d'adapter votre contrat à l'évolution de votre situation personnelle et de vos objectifs (contrat, clause bénéficiaire, allocations, ...).

Par ailleurs, nous nous assurons, tout au long de votre contrat de la bonne exécution des opérations et modifications que vous pourriez demander.

**Traitement d'éventuels différends** : En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation au Service de Réclamation de Placement-direct.fr selon les modalités suivantes :

- Par courrier à Placement-direct.fr - 20 Rue Bernadotte - 64000 PAU
- Par courriel à [contact@placement-direct.fr](mailto:contact@placement-direct.fr)
- Par téléphone au 01 53 32 73 32. Placement-direct.fr pourra demander au client de formuler la réclamation par écrit si l'objet de la réclamation s'avérait complexe ou nécessitait l'adjonction de documents complémentaires.

La demande doit comporter les éléments suivants : nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone, les références du contrat ou du dossier concerné, les motifs de la réclamation.

Placement-direct.fr mettra tout en œuvre pour répondre de façon satisfaisante aux attentes de ses clients. Notre Service de Réclamation s'engage à accuser réception de la demande de réclamation dans un délai maximum de 5 jours ouvrés. Placement-direct.fr s'engage à apporter au client une réponse dans un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la réclamation. Il est à noter que lorsque l'origine de la situation ayant conduit à formuler la réclamation est liée à un ou plusieurs partenaires de Placement-direct.fr, le délai propre à ce(s) partenaire(s) dans le traitement de la réclamation s'ajoutera aux délais indiqués ci-dessus. En cas de rejet de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation du client, Placement-direct.fr s'engage à communiquer au client les différentes voies de recours possibles, notamment les coordonnées du médiateur compétent lorsqu'il existe. A défaut d'arrangement amiable, le client pourra saisir l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09.

## Votre Profil Financier

### En application de l'article L 520-1-11-2° du Code des Assurances

Le présent document est à remplir préalablement à la conclusion d'un contrat d'assurance vie. Il permet à l'intermédiaire en assurance de préciser les exigences et les besoins du souscripteur éventuel à partir des éléments d'information que celui-ci communique, ainsi que les raisons qui le conduisent à conseiller un produit d'assurance vie déterminé.

#### Souscripteur du contrat :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Votre âge :  0-29 ans (4 pts)  30-39 ans (3 pts)

40-49 ans (2 pts)  50-64 ans (1 pt)

65 ans et + (0 pt)

#### Co-souscripteur du contrat :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Votre âge :  0-29 ans  30-39 ans

40-49 ans  50-64 ans

65 ans et +

### 1 Informations relatives à votre situation financière et patrimoniale

Votre profession (ancienne si retraité) : .....

Profession du co-souscripteur : .....

Votre situation familiale :  Célibataire  Marié(e)

Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf/Veuve

Votre régime matrimonial :  Communauté légale  Séparation de biens

Communauté Universelle  Participation aux acquêts

Nombre de personnes à charge :  Aucune (2 pts)  1 (1 pt)

2 (1 pt)  3 et plus (0 pt)

#### Quels sont les revenus de votre foyer fiscal (tranche de revenus annuels bruts du foyer fiscal) ?

< 50 K€ (0 pt)  de 50 K€ à 80 K€ (1 pt)  de 80 K€ à 120 K€ (2 pts)

de 120 K€ à 160 K€ (2 pts)  de 160 K€ à 300 K€ (2 pts)  > 300 K€ (2 pts)

#### Quelle est votre capacité d'épargne mensuelle :

Aucune (0 pt)  < 100 € (0 pt)  de 100 € à 500 € (1 pt)  > 500 € (2 pts)

#### A combien estimez-vous votre patrimoine ?

< 20 000 € (0 pt)  de 20 000 € à 100 000 € (1 pt)  de 100 001 € à 500 000 € (2 pts)  + de 500 000 € (3 pts)

#### Montant du patrimoine ventilé comme suit :

Placements financiers : .....% Immobilier : .....% Biens professionnels : .....% Autres (à préciser si significatif) : .....%

### 2 Votre connaissance des produits financiers

#### Quel est votre niveau de connaissance des produits financiers ?

Faible : peu de connaissance en produits financiers (0 pt)

Moyen : quelques connaissances en produits financiers (1 pt)

Elevé : bonne connaissance en produits financiers (2 pts)

#### En investissant dans une obligation, votre capital est protégé ; seuls vos revenus futurs sont variables :

Vrai  Faux  Je ne sais pas

#### Une action est un actif financier dont la valeur est susceptible de varier fortement à la hausse comme à la baisse :

Vrai  Faux  Je ne sais pas

#### Si vous investissez 10 000 € dans un support qui garantit un taux de rendement annuel de 1%, vous vous attendez, au bout d'un an, à disposer de :

10 € de plus  100 € de plus  1000 € de plus  Aucune des réponses précédentes  Je ne sais pas

### 3 Votre profil : connaissance et objectifs

#### Depuis quand possédez-vous des placements sur des produits financiers

Moins d'un an (0 pt)  Entre 1 et 5 ans (1 pt)  Plus de 5 ans (2 pts)

#### Plus précisément, avez-vous déjà investi dans les produits suivants ?

Actions en direct (titres vifs) (2 pts)  OPCVM (SICAV ou FCP) via un compte titres ou PEA ou dispositif d'épargne entreprise (1 pt)

Unités de compte dans un contrat d'assurance (1 pt)  Autres (FCP/FIP/FCPR, gestion alternative, etc) (3 pts)

**Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements ?**

- Oui (2 pts)       Non (0 pt)

**A combien estimez-vous les pertes que vous avez subies ?**

- 5 % (0 pt)     - 10 % (1 pt)     - 20 % (2 pts)     J'ai toujours été confiant sur la capacité de rebond de mes investissements (2 pts)

**Jusqu'à présent, pour réaliser vos opérations financières, vous avez l'habitude de :**

- Réaliser et suivre seul(e) vos opérations financières (3 pts)  
 Réaliser vos opérations financières avec l'aide d'un conseiller professionnel (1 pt)  
 Confier un mandat de gestion à un professionnel (0 pt)

**4 Informations relatives à votre investissement**

Quel montant envisagez-vous d'investir ? : ..... €

**Qu'attendez-vous de votre placement ?**

- Compléter vos revenus (0 pt)  
 Valoriser un capital (2 pts)  
 Transmettre un capital (4 pts)  
 Epargner en vue d'un projet (3 pts)  
 Préparer votre retraite (4 pts)

**Quel est votre horizon de placement ?**

- 4 ans (0 pt)     De 5 à 8 ans (4 pts)     De 9 à 15 ans (10 pts)     + de 15 ans (15 pts)

**Quelle performance attendez-vous de votre placement ?**

- Une probabilité de rendement faible, sans risque de perte en capital (0 pt)  
 Une probabilité de rendement faible, avec peu de risques de perte en capital (2 pts)  
 Une probabilité de rendement moyen, avec des risques moyens de perte en capital (4 pts)  
 Une probabilité de rendement élevé, avec des risques élevés de perte en capital (8 pts)

**La valeur de votre investissement baisse de 20%, comment réagissez-vous ?**

- Je préfère désinvestir (0 pt)  
 Je préfère patienter (3 pts)  
 J'en profite pour réinvestir (6 pts)

**Vous investissez 30 000 €, êtes-vous prêt à accepter que votre investissement puisse chuter ou progresser sur une année de :**

- 1 500 € ou + 1 500 € (0 pt)     - 3 000 € ou + 3 000 € (2 pts)     - 6 000 € ou + 6 000 € (4 pts)     - 9 000 € ou + 9 000 € (8 pts)

**Voulez-vous garder la possibilité de disposer de votre argent avant l'échéance prévue ?**

- Oui, je dois pouvoir disposer en totalité de mon argent à tout moment (0 pt)  
 Oui, je dois pouvoir disposer au minimum de 50 % de mon argent à tout moment (4 pts)  
 Non, je dispose d'autres économies disponibles rapidement (8 pts)

**5 Détermination de votre profil financier**

Nombre de points obtenus : ..... Points

**De 0 à 10 points => Profil Sécurité :**

Votre priorité est la garantie de capital. Vous ne souhaitez aucune perte dans vos placements. L'allocation à privilégier est la suivante :

**Portefeuille investi à 100 % sur le fonds en euro sécurisé du contrat.**

**De 11 à 20 points => Profil Prudent**

Vous souhaitez investir avec une prise de risque limitée et privilégier la sécurité de vos placements. Ce profil a pour objectif de limiter les fluctuations de votre épargne dans le temps à court et moyen terme (3 ans minimum) dans le cadre d'une gestion prudente tenant compte de l'évolution des différents marchés financiers européens et étrangers. Les allocations à privilégier sont les suivantes :

**Les mandats d'arbitrage « Prudent de Lazard et Gestion » ou « Mesuré de La Financière de l'Arc » :** le montant de votre versement est alloué à **75% sur le Fonds Euros** de votre contrat. Ce fonds a l'avantage de vous offrir un très haut niveau de sécurisation. Les **25% restants sont investis sur des Unités de Compte\*** afin d'espérer un rendement supérieur à celui d'un placement complètement sans risque.

**L'allocation libre :** nous vous recommandons d'investir sur des Unités de Compte\* dont l'Indicateur de Risque et de Rendement (SRRI, consultable sur les DICI des fonds) est de niveau 1 à 2.

**De 21 à 40 points => Profil Equilibre**

Vous souhaitez bénéficier des opportunités du marché et vous acceptez une prise de risque mesurée. Ce profil est destiné aux souscripteurs qui veulent profiter sur le long terme (5 ans minimum) de la hausse des marchés financiers tout en ayant une prise de risque maîtrisée pouvant engendrer un risque de perte en capital modérée. Les allocations à privilégier sont les suivantes :

**Les mandats d'arbitrage « Equilibre de DNCA Finance » ou « Harmonie de La Financière de l'Arc » :** le montant de votre versement est alloué à **40% sur le Fonds Euros** de votre contrat. Ce fonds a l'avantage de vous offrir un très haut niveau de sécurisation. Les **60% restants sont investis sur des Unités de Compte\*** afin d'espérer un rendement supérieur à celui d'un placement sans risque.

**L'allocation libre** : nous vous recommandons d'investir sur des Unités de Compte\* dont l'Indicateur de Risque et de Rendement (SRRI, consultable sur les DICI des fonds) est de niveau 3 à 4.

#### De 41 à 60 points => Profil Dynamique

Vous souhaitez investir sur le long terme. Vous connaissez les risques des marchés. Vous êtes prêt, pour rechercher une performance plus élevée, à investir la quasi-totalité de votre portefeuille en bourse sur des fonds à dominante actions. Vous privilégiez une gestion dynamique investie sur les marchés actions. Vous êtes conscient que votre portefeuille comporte un risque de perte élevée et que vous devez respecter une période d'investissement minimum de 5 ans. Les allocations à privilégier sont les suivantes :

**Les mandats d'arbitrage « Dynamique de DNCA Finance » ou « Réactive de la Financière de l'Arc »** : le montant de votre versement est alloué à **15% sur le Fonds Euros** de votre contrat. Ce fonds a l'avantage de vous offrir un très haut niveau de sécurisation. Les **85% restants sont investis sur des Unités de Compte\*** afin d'espérer un rendement supérieur à celui d'un placement sans risque.

**L'allocation libre** : nous vous recommandons d'investir sur des Unités de Compte\* dont l'Indicateur de Risque et de Rendement (SRRI, consultable sur les DICI des fonds) est de niveau 5 à 6.

#### Plus de 60 points => Profil Offensif

Vous souhaitez investir sur le long terme. Vous connaissez les risques des marchés. Vous êtes prêt, pour rechercher une performance très élevée, à investir la totalité de votre portefeuille en bourse sur des fonds à dominante actions. Vous privilégiez une gestion agressive investie sur les marchés actions. Vous êtes conscient que votre portefeuille comporte un risque de perte très élevée et que vous devez respecter une période d'investissement minimum de 8 ans. Les allocations à privilégier sont les suivantes :

**Les mandats d'arbitrage « Latitude de Lazard Frères Gestion ou « Amplitude 7 de Vivienne Investissement »** : le montant de votre versement est alloué à **100% sur des Unités de Compte\***.

**L'allocation libre** : nous vous recommandons d'investir sur des Unités de Compte\* dont l'Indicateur de Risque et de Rendement (SRRI, consultable sur les DICI des fonds) est de niveau 6 à 7.

\* La partie de votre épargne investie en Unités de Compte supporte néanmoins un risque de perte en capital car l'assureur garantit seulement le nombre des Unités de Compte mais pas leur valeur.

#### 6 Votre choix de contrat

Je suis informé(e) du fait que Placement-direct.fr présente différents contrats sur son site internet [www.placement-direct.fr](http://www.placement-direct.fr).

**Après avoir pris connaissance des informations présentes sur le site, je considère que le contrat Patrimoine Vie Plus de Suravenir est le contrat qui correspond le mieux à mes attentes et à ma situation.**

#### 7 Votre choix de profil financier

J'ai bien pris note d'une part du profil financier recommandé résultant des informations données au sein de ce questionnaire et d'autre part que les montants investis sur les Unités de Compte\* du contrat d'assurance vie ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, en raison de l'évolution des marchés financiers.

**Cocher une seule des 2 cases suivantes :**

**Je souhaite, dans le cadre de cette adhésion, que la répartition des primes versées entre les supports financiers corresponde à l'approche financière résultant du questionnaire ci-dessus.**

**Je ne souhaite pas suivre mon profil financier et je prends la responsabilité de choisir librement ma répartition.**

Je reconnais avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Placement-direct.fr et certifie sur l'honneur l'exactitude de ces informations

Date et signature :

# Patrimoine Vie Plus

Contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport n° 3201

## SOUSCRIPTEUR(S)

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s), demande(nt) sa (leur) souscription au contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport Patrimoine Vie Plus de la société d'assurance Suravenir.

### SOUSCRIPTEUR

Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Département de naissance : \_\_\_\_\_

Ville/Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle :  actif  étudiant/apprenti/élève  
 demandeur d'emploi  retraité  autre inactif

Profession (si demandeur d'emploi/retraité, profession antérieure) : \_\_\_\_\_

Code CSP correspondant à la profession<sup>(3)</sup> : \_\_\_\_\_

### Résidence fiscale

› Êtes-vous résident fiscal français ?  Oui  Non

› Avez-vous une seule résidence fiscale ?  Oui  Non

Si vous avez répondu "non" à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :

› J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident ou citoyen de l'État ou territoire suivant<sup>(4)</sup> : \_\_\_\_\_

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : \_\_\_\_\_

› Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres États ou territoires.

Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

### Renseignements complémentaires<sup>(3)</sup>

› Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?  Oui  Non

Si oui, quelle fonction ? \_\_\_\_\_ dans quel pays ? \_\_\_\_\_

› Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?  Oui  Non

Si oui, quelle fonction ? \_\_\_\_\_ dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Quel est votre lien avec cette personne ? \_\_\_\_\_

Dans le cas d'un "oui" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, la souscription du contrat Patrimoine Vie Plus ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier de souscription.

### SITUATION FAMILIALE

Marié(e)  Célibataire  Pacsé(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)

Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

### CAPACITÉ JURIDIQUE

**Majeur** :  capable  
 sous tutelle  
 sous curatelle  
 sous sauvegarde de justice

**Mineur** :  sous administration légale  
 sous tutelle  
 émancipé

Si mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle, indiquez les nom et prénom(s) et l'adresse du (des) représentant(s) légal(aux) :

#### Représentant légal 1

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

#### Représentant légal 2

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

### TRANCHE DE REVENUS ANNUELS DU FOYER

Moins de 50 k€  50 à 100 k€  100 à 150 k€  Supérieurs à 150 k€

### PATRIMOINE DU FOYER

Moins de 50 k€  50 à 100 k€  100 à 150 k€  150 à 750 k€  750 à 1 500 k€  Supérieur à 1 500 k€





**Clause libre** : autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (toutes les cases doivent être IMPÉRATIVEMENT complétées) :

Nom	Nom de naissance	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Quote-part
						%
						%
						%
						%
						%
						Total : 100 %

## OPTIONS DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS

Les descriptions des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès sont disponibles au point 2.a de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles.

### GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS<sup>(3)</sup> (SI VOUS AVEZ AU MOINS 12 ANS ET MOINS DE 70 ANS)

- Oui (option payante, cf. point 2<sup>(1)</sup>)  
 Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée).

Par dérogation à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription.

### GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL<sup>(3)</sup> (SI VOUS AVEZ AU MOINS 12 ANS ET MOINS DE 70 ANS)

- Oui (option payante, cf. point 2<sup>(1)</sup>)  
 Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée).

Par dérogation à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription.

### MISE EN PLACE ET RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS<sup>(3)(6)</sup>

Veillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire.

**Compartiment des versements** (un seul choix possible) :

- compartiment en mandat d'arbitrage  
 compartiment en gestion libre

Montant brut : \_\_\_\_\_ €

Frais sur versement : \_\_\_\_\_ % (4,50 % maximum), soit : \_\_\_\_\_ €

Versement net : \_\_\_\_\_ €

**Périodicité** :  mensuelle (minimum 100 €)  trimestrielle (minimum 300 €)  semestrielle (minimum 600 €)  annuelle (minimum 1000 €)

**Jour de versement<sup>(7)</sup>** :  1<sup>er</sup>  8  20  dernier jour du mois/trimestre/semestre/année

Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés.

Si vous avez choisi le **compartiment en mandat d'arbitrage**, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi le **compartiment en gestion libre** et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement<sup>(5) (8)</sup> de vos versements programmés (4 supports maximum) :

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition	Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition	
		%			%	
		%			%	
						Total : 100 %

**Attention** : en cas de mise en place de versements programmés et paiement du versement initial par prélèvement, veillez à remplir un mandat de prélèvement pour chaque type de versement, en cochant ponctuel ou récurrent/répétitif selon le cas.

## VALEUR DE RACHAT DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS<sup>(3)</sup>

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

### SUPPORT(S) EN EUROS

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3<sup>(1)</sup>.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

**Complétez la colonne 1 du tableau suivant** : > (A) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,  
> (B) : part du versement initial net versée sur le fonds en euros du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,  
> (C) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros,  
> (D) : part du versement initial net versée sur le fonds en euros du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes sur le compartiment en gestion libre	(A) = _____ €	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes sur le compartiment en gestion libre	(B) = _____ €	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre sans option	= (B) x 0,99200	(B) x 0,98406	(B) x 0,97619	(B) x 0,96838	(B) x 0,96063	(B) x 0,95295	(B) x 0,94532	(B) x 0,93776
Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés	(B) x 0,99000	(B) x 0,98010	(B) x 0,97030	(B) x 0,96060	(B) x 0,95099	(B) x 0,94148	(B) x 0,93207	(B) x 0,92274
Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel	(B) x 0,99060	(B) x 0,98129	(B) x 0,97206	(B) x 0,96293	(B) x 0,95387	(B) x 0,94491	(B) x 0,93602	(B) x 0,92722
Valeurs minimales garanties sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés et souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel	(B) x 0,98860	(B) x 0,97733	(B) x 0,96619	(B) x 0,95517	(B) x 0,94428	(B) x 0,93352	(B) x 0,92288	(B) x 0,91235
Cumul des primes brutes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	(C) = _____ €	(C)	(C)	(C)	(C)	(C)	(C)	(C)
Cumul des primes nettes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	(D) = _____ €	(D)	(D)	(D)	(D)	(D)	(D)	(D)
Valeurs minimales garanties sur le compartiment en mandat d'arbitrage sans option	= (D) x 0,99200	(D) x 0,98406	(D) x 0,97619	(D) x 0,96838	(D) x 0,96063	(D) x 0,95295	(D) x 0,94532	(D) x 0,93776
Valeurs minimales garanties sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel	(D) x 0,99060	(D) x 0,98129	(D) x 0,97206	(D) x 0,96293	(D) x 0,95387	(D) x 0,94491	(D) x 0,93602	(D) x 0,92722
<b>CUMUL DES PRIMES BRUTES DU CONTRAT</b>	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)	= (A) + (C)
<b>CUMUL DES PRIMES NETTES DU CONTRAT</b>	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)	= (B) + (D)

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En cas de choix de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie. Des simulations de valeurs de rachat sont données au point 3.b des conditions contractuelles.

## SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la 1<sup>ère</sup> année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts :

> sur le compartiment en gestion libre sans mise en place d'une option d'arbitrages programmés et sans souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel :  $100 \times (1 - 1,08\%) = 98,9200$  UC, ou,

> sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel:  $100 \times (1 - 2,02\%) = 97,9800$  UC.

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de  $98,9200 \times$  valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en gestion libre sans mise en place d'une option d'arbitrages programmés et sans souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel ou de  $97,9800 \times$  valeur liquidative de l'UC au 31 décembre pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant :

- > (E) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,
- > (F) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en gestion libre, exprimée en euros,
- > (G) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros,
- > (H) : part du versement initial net versée sur les unités de compte du compartiment en mandat d'arbitrage, exprimée en euros.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes sur le compartiment en gestion libre	(E) = _____ €	(E)	(E)	(E)	(E)	(E)	(E)	(E)
Cumul des primes nettes sur le compartiment en gestion libre	(F) = _____ €	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre sans option	98,9200	97,8517	96,7949	95,7495	94,7154	93,6925	92,6806	91,6796
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés	98,8000	97,6144	96,4430	95,2857	94,1423	93,0126	91,8964	90,7937
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel	98,7800	97,5749	96,3845	95,2086	94,0470	92,8997	91,7663	90,6467
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en gestion libre avec mise en place d'une option d'arbitrages programmés et souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel	98,6600	97,3380	96,0336	94,7468	93,4772	92,2246	90,9888	89,7695
Cumul des primes brutes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	(G) = _____ €	(G)	(G)	(G)	(G)	(G)	(G)	(G)
Cumul des primes nettes sur le compartiment en mandat d'arbitrage	(H) = _____ €	(H)	(H)	(H)	(H)	(H)	(H)	(H)
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage sans options	98,1200	96,2753	94,4654	92,6894	90,9469	89,2371	87,5594	85,9133
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur le compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel	97,9800	96,0008	94,0616	92,1615	90,2999	88,4758	86,6886	84,9375
<b>CUMUL DES PRIMES BRUTES DU CONTRAT</b>	= (E) + (G)	= (E) + (G)	= (E) + (G)	= (E) + (G)	= (E) + (G)	= (E) + (G)	= (E) + (G)	= (E) + (G)
<b>CUMUL DES PRIMES NETTES DU CONTRAT</b>	= (F) + (H)	= (F) + (H)	= (F) + (H)	= (F) + (H)	= (F) + (H)	= (F) + (H)	= (F) + (H)	= (F) + (H)

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

# DÉCLARATION DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S) / INFORMATIONS

Je (Nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (Réf. 3533-10) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je (Nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon (notre) contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon (notre) contrat, me (nous) permettant de prendre ma (notre) décision d'investissement en connaissance de cause.

À cet effet, j'ai (nous avons) choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je (Nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)(s) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le(s) souscripteur(s) du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte (Nous acceptons) d'être informé(e)(s) de la conclusion de mon (notre) contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de Vie Plus, relative à ma (notre) souscription du contrat Patrimoine Vie Plus (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels), déposée par Suravenir ou Vie Plus au sein de mon (notre) espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma (notre) messagerie personnelle à l' (aux) adresse(s) électronique(s) que j'ai (nous avons) indiquée(s) ci-dessus.

Je (Nous) suis (sommés) informé(e)(s) pouvoir renoncer à la présente souscription pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je (nous) suis (sommés) informé(e)(s) de la conclusion du contrat Patrimoine Vie Plus matérialisée par la réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Suravenir - Service CGPI - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : *"Je (Nous) soussigné(e)(s) (nom, prénom et adresse du (des) souscripteur(s)) déclare(ons) renoncer à la souscription du contrat Patrimoine Vie Plus que j'ai (nous avons) signée le (\_\_\_\_\_) et vous prie(ions) de bien vouloir me (nous) rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma (notre) renonciation est le suivant : (\_\_\_\_\_) . Je (Nous) reconnais(sons) également être informé(e)(s) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature(s))"*.

En cas de vente à distance, je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par des conditions particulières. Si elles ne vous étaient pas parvenues dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer votre conseiller.

(1) Tous les points renvoient à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles.

(2) La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous un régime de communauté. Merci de joindre l'annexe de co-souscription.

(3) Se reporter au document "Comment remplir votre Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) - Bulletin de souscription ?".

(4) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'État concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son souscripteur et/ou son bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.

(5) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à la souscription ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.

(6) Cette option est incompatible avec l'option "rachats partiels programmés".

(7) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande.

(8) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).

## LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE.

Fait à : _____, le _____	Souscription présentée par : Signature et cachet du conseiller / Code : Placement Direct 006044 20 Rue Bernadotte 64000 PAU
Signature du souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé"	Signature du co-souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé"

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués \**

**Nom / Prénom(s)\* :** \_\_\_\_\_  
*Nom / Prénom(s) du débiteur*

**Adresse\* :** \_\_\_\_\_  
*Numéro et nom de la rue*

□□□□□□ □□□□□□  
*Code postal Ville*

\_\_\_\_\_  
*Pays*

**Coordonnées du compte\* :** □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□  
*Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)*

□□□□□□□□□□□□□□□□  
*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)*

**Nom du créancier :** SURAVENIR

**Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) :** FR37ZZZ263184

**Adresse :** 232 rue Général Paulet  
29802 Brest cedex 9  
France

**Type de paiement\* :**  Paiement récurrent / répétitif<sup>(1)</sup>  
 Paiement ponctuel<sup>(2)</sup>

**Signé à\* :** \_\_\_\_\_  
*Lieu*

**le\* :** □□/□□/□□□□  
*Date*

**Signature(s)\* :**  
*Veillez signer ici*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.  
(2) Versement initial, versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.